

SERVICE D'ORIENTATION

EXIGENCE LÉGALE

Pour se conformer au Code civil, les conseillers d'orientation (c.o.), comme tous les professionnels de la relation d'aide, doivent faire signer un formulaire de consentement éclairé à toute personne faisant appel à leurs services. En signant le texte qui suit, la personne donne son consentement éclairé tant à la consultation individuelle qu'à la psychométrie.

CONSENTEMENT D'ENGAGEMENT

Par cette entente, la conseillère s'engage à fournir au client ou à la cliente tous les outils nécessaires (tests, documentation, sites internet, expertise) pour évoluer dans son cheminement de carrière. Le client ou la cliente comprend l'aide que la conseillère peut lui apporter, l'implication dont il ou elle devra faire part et les conséquences qui peuvent en résulter. Le client ou la cliente a été informé du but, des modalités et de la nature confidentielle de la démarche d'orientation proposée. Le client ou la cliente sait qu'il peut retirer ce consentement s'il le désire, après discussion avec la conseillère d'orientation. Nous vous invitons maintenant à prendre connaissance de l'annexe ci-jointe due à l'utilisation d'un moyen de communication électronique.

AUTORISATION DE TRANSMISSION DE RENSEIGNEMENTS

Par la présente, j'autorise Marie-Hélène P. Hébert, conseillère d'orientation, à transmettre tous les renseignements recueillis au Carrefour Jeunesse Frontenac ainsi qu'à Services Québec et cela, durant tout le processus d'orientation avec elle.

Prénom et nom du candidat(e) : _____

Date : _____

Signature du candidat(e) : _____

ANNEXE

Risques associés à l'utilisation d'un moyen de communication électronique

1. Risques des communications électroniques :

- Bien que des mesures raisonnables soient prises pour sécuriser les échanges, il est impossible de garantir une protection totale.

2. Particularités des courriels et messages texte :

- Par erreur, ces messages peuvent être envoyés à des destinataires non souhaités.
- L'identité de l'expéditeur et la confidentialité du destinataire ne peuvent être totalement garanties.

3. Outils :

- Les plateformes **Teams** et **Zoom** sont préconisées pour leur sécurité approuvée par l'Ordre des conseillers d'orientation du Québec.
- La conseillère d'orientation pourrait, à des fins strictement professionnelles, utiliser un outil numérique d'**intelligence artificielle (IA)** afin de produire un résumé ou des notes cliniques des rencontres. Aucune information ne sera utilisée à d'autres fins que le suivi professionnel et toutes les précautions seront prises pour assurer la confidentialité des données.

4. Consentement du client :

- Le client atteste avoir lu et compris les risques liés à l'utilisation des communications électroniques.
- Il accepte de communiquer avec le professionnel en pleine connaissance de ces risques.
- Enregistrement interdit des rencontres sans consentement explicite.

5. Délai de réponse :

- Pour toute demande envoyée par courriel, message texte ou boîte vocale en dehors des rendez-vous, un délai de réponse de **5 jours ouvrables** est possible.

Ce document sensibilise le client aux limites et responsabilités liées à l'utilisation des outils numériques dans un cadre professionnel.

Date

Client ou cliente (signature)

Date

Marie-Hélène P. Hébert, c.o. 20236-14 (signature)
Membre de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec